



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
TISSEO VOYAGEURS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JUIN 2024
CENT UNIEME SEANCE**



RESOLUTION 2.6 – Affectation du résultat de l'exercice 2023

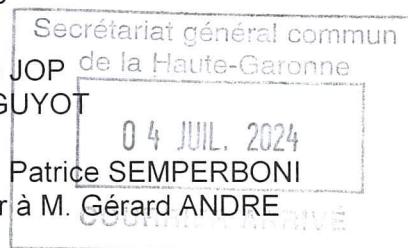
L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un Juin à huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial TISSEO Voyageurs se sont réunis sous la présidence de Monsieur Serge JOP, au siège de Toulouse Métropole, sur convocations en date du 13 Juin 2024.

TOULOUSE METROPOLE

- M. Gérard ANDRE
- M. Serge JOP

Empêchés d'assister à la séance :

- M. Jean-Jacques BOLZAN, excusé, donne pouvoir à M. Patrice SEMPERBONI
- M. Sacha BRIAND, excusé, donne pouvoir à M. serge JOP
- M. Grégoire CARNEIRO, excusé
- M. François CHOLLET, excusé, donne pouvoir à M. Serge JOP
- M. Francis GRASS, excusé, donne pouvoir à M. Philippe GUYOT
- Mme Nina OCHOA, excusée
- M. Vincent TERRAIL-NOVES, excusé, donne pouvoir à M. Patrice SEMPERBONI
- Mme Karine TRAVAIL-MICHELET, excusée, donne pouvoir à M. Gérard ANDRE





COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL

- M. Christophe LUBAC, excusé, donne pouvoir à M. Philippe GUYOT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN

- M. Thierry SUAUD, excusé, donne pouvoir à M. Gérard ANDRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND OUEST TOULOUSAIN

- M. Philippe GUYOT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE

- M. Patrice SEMPERBONI

REPRESENTANTS DES SALARIES

- M. Didier GROS, excusé
- M. Cyril BISIAUX

ETAIENT EGALEMENT INVITES :

M. Thierry WISCHNEWSKI	Directeur Général de TISSEO Voyageurs
M. Ludovic AUMARD	Agent Comptable de TISSEO Voyageurs
Mme Dominique MONTLAUR	Directrice Juridique, Achats et Logistique de TISSEO Voyageurs
Mme Sylvie SIRE	Administratrice des finances publiques de la Haute-Garonne (absente)
M. Eric ARDOUIN	Directeur Général des Services de Toulouse (absent)
M. Jean-Michel LATTES	Président du SMTC (absent)
Mme Fabienne CRESCI	Directeur Général des Services de Tisséo Collectivités (absente)
Noémie VUAILLAT	Directrice Pilotage et Attractivité du Réseau de Tisséo Collectivités

Après avoir constaté que 5 Administrateurs étaient présents et 8 représentés en début de séance, Monsieur Serge JOP indique que les conditions de quorum sont réunies, le Conseil d'Administration peut valablement statuer.

[...]

Monsieur Serge JOP demande à ce qu'un secrétaire de séance, choisi par les membres élus, soit désigné.

Le Conseil choisit pour secrétaire de séance M. Gérard ANDRE.



Monsieur le Président rappelle que le **résultat cumulé de la section de fonctionnement** du compte administratif de la Régie TISSEO Voyageurs s'élève à 2 181 026,07 €

Il s'agit d'un solde d'exécution cumulé de plusieurs années, intégrant notamment à fin 2023 :

- Le Résultat Cumulé antérieur 2022 pour	20 838 313,03 €
- sur lequel il a été décidé le 28/6/2023 d'affecter à la Collectivité	- 20 180 154,58 €
- et auquel s'ajoute le Solde d'exécution Positif de l'exercice 2023	+ 1 522 867,62 €
soit un Cumul fin 2023 de	+ 2 181 026,07 €

Pour information, le solde d'exécution cumulé de l'exercice 2023 intègre une plus-value de cession correspondant à la vente de sept véhicules de service réformés.

Il convient maintenant de décider d'une affectation de ce résultat.

Le Président rappelle au Conseil d'Administration que le résultat cumulé excédentaire doit être affecté :

- en priorité en section investissement pour le montant des plus-values de cession d'actif,
- pour le surplus à la couverture du besoin de financement de la section investissement,
- et pour le solde et selon la décision de l'assemblée :
 - au financement des dépenses d'exploitation,
 - à une dotation complémentaire en section d'investissement,
 - ou au reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement dans la mesure où celui-ci n'est pas nécessaire au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement à court terme.

Le Président rappelle également que les inscriptions budgétaires (*BP+BS+DM*) votées pour l'exercice 2023 autorisent le virement de la section fonctionnement vers la section investissement d'un montant de 749 000 € afin d'exécuter les dépenses qu'il était prévu d'autofinancer. Ce type d'inscription ne fait l'objet d'aucune exécution budgétaire et il convient d'en décider lors de l'affectation du résultat.

Sous réserve des dispositions évoquées ci-avant par le Président, il est proposé à l'assemblée de procéder à l'affectation du résultat qui s'élève à la somme de 2 181 026,07 €.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial s'ils ont des observations.

Monsieur le Président soumet la présente résolution au vote des membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial.

Monsieur le Président précise que cette approbation doit être faite à la majorité des suffrages exprimés.

En cas d'égalité de suffrages, la voix du Président est prépondérante.

Il est procédé au vote.



RESOLUTION N° 2.6 :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- décide d'affecter la plus-value de cession réalisée de 634,80 € au financement de la section investissement
- décide le transfert vers la section investissement de 749 000 €
- décide du report à nouveau à la section de fonctionnement pour la somme restante de 1 431 391,27 €
- Et dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, pour contrôle de légalité.

CETTE RESOLUTION A OBTENU :

- Nombre de votants : **5 présents et 8 représentés**
 - 13 voix « POUR »
 - 0 voix « CONTRE »
 - 0 voix « ABSTENTION »



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Monsieur Serge JOP

